



MISE EN LIGNE LE 30-01-2024

ARRÊTÉ

**PORTANT MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROYAN**

SECRETARIAT GÉNÉRAL
ASG N° 24.0180

Le Maire de la Ville de Royan, Président du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6, R.123-11, R.123-12, et suivants,
Vu la délibération n°20.017 du Conseil Municipal du 5 juillet 2020, fixant à dix-sept le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Royan,
Vu l'arrêté n°20.1485 de la Ville de Royan en date du 22 juillet 2020, portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Royan,
Vu l'arrêté n°21.0177 de la ville de Royan en date du 29 janvier 2021, portant modification d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS,
Vu l'arrêté n°22.0285 de la ville de Royan en date du 16 février 2022, portant modification d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS,
Vu l'arrêté n°22.1003 de la ville de Royan en date du 29 avril 2022, portant modification d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS,
Vu l'arrêté n°22.1884 de la ville de Royan en date du 26 juillet 2022, portant modification d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS,
Vu l'arrêté n°22.2761 de la ville de Royan en date du 7 novembre 2022, portant modification d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant la démission de Monsieur Rolland BOIVENT, le 25 janvier 2024, représentant l'association « Royan Amitié Partage » au titre des associations représentante des associations de retraités et de personnes âgées du Département,

Considérant que l'association « Royan Amitié Partage » propose un nouveau représentant de l'association pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en la personne de Madame Catherine GUIGNARD,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté n°20.1485 en date du 22 juillet 2020, modifié par l'arrêté n°22.2761 du 7 novembre 2022 est modifié comme suit :

Au lieu de :

- **En qualité de représentant des associations de retraités et de personnes âgées du Département**
 - Monsieur Rolland BOIVENT, proposé par Royan Amitié Partage, 12 rue Louis de Foix, 17200 ROYAN.

Il convient de lire :

- **En qualité de représentant des associations de retraités et de personnes âgées du Département**
 - Madame Catherine GUIGNARD, proposé par Royan Amitié Partage, 4 rue des Ombrages, 17200 ROYAN.

Article 2 : Il n'est pas porté d'autre modification à l'arrêté n°20.1485 en date du 22 juillet 2020, modifié par l'arrêté n°22.2761 du 7 novembre 2022.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 janvier 2024



Fait à Royan, le 29 janvier 2024

Le Maire,

Patrick MARENGO